

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1346 pris en Conseil d'administration et rapportant l'arrêté du 22 novembre 1937.

n° 1346

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 décembre 1939

Numéro JO
n° 517 du 31/12/1939

Date du numéro
31 décembre 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 15 juin 1884: Vu le décret du 29 juillet 1924 sur le régime des terres domaniales à la Côte française des Somalis : Vu l'arrêté du 5 décembre 1925 fixant les conditions d'application du décret susvisé

Vu l'arrêté n° 1100 du 22 novembre 1937: Vu la demande de l'intéressé en date du 20 décembre 1939: sur la proposition du receveur des domaines

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 30 décembre 1939,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — L'arrêté n° 1100 du 22 novembre 1937 1, accord: int à M. Ali Mohamed Omar bazara négociant à Djibouti, un permis d'occupation d'un terrain de 200 mètres carrés sis à Boulaos, est rapporté purement et si à ce implement à compter du 22 novembre 1939. Art. 2. — présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie.

Hubert DEESCRA MMEPRS.